



INTRODUCTION KATHY WERSINGER – CONSEILLERE REGIONALE

Bonjour à toutes et tous,

Je remercie toutes les personnes pour leur présence à ce séminaire ô combien important comme tout ce qui concerne l'Eau !

J'espère que vous passerez 2 jours riches en tous points de vue.

Fin octobre, des pluies diluviennes se sont abattues dans l'Hérault mettant 54 communes en état de catastrophe naturelles. En Occitanie, ces évènements climatiques ne sont plus une exception. Rappelons-nous les inondations d'octobre 2018 dans l'Aude, celles de l'automne 2014 dans l'est de notre région, de juin 2013 dans les Pyrénées ... De plus, il faut rappeler que selon un rapport de la Fabrique écologique publiée l'été dernier, 1,4 million de Français, 850 000 emplois, 165 000 bâtiments et 864 communes se trouvent menacés par la submersion marine en France. La côte méditerranéenne n'y échappe pas.

Les assurances ont recensé plus de 3 milliards de dégâts sur cette période dans notre région, soit 160 millions d'euros de dégâts en moyenne chaque année.

Les inondations sont des phénomènes naturels qui ne peuvent être supprimés. Mais il est possible d'atténuer leurs impacts, d'éviter des drames humains, de réduire les dommages pour nos territoires, et de faciliter le retour à la normale pour notre population et notre tissu économique.

Le temps est donc bien à la recherche de solutions concrètes dans la gestion et la prévention des risques naturels et l'adaptation des territoires pour une société plus résiliente.

Les risques d'inondations ne relèvent pas d'une compétence obligatoire des Régions. Pour autant, face aux enjeux en présence, la Région Occitanie a choisi de mettre en œuvre une politique ambitieuse dans ce domaine et s'est saisie de la compétence de prévention des risques inondations.

Ainsi, la Région Occitanie a créé en octobre 2017 un Fonds de solidarité catastrophes naturelles pour venir en aide aux acteurs sinistrés suite à un évènement exceptionnel, et elle a validé en juin 2018 un Plan d'intervention pour l'eau qui intègre un volet important sur la prévention et la réduction des risques d'inondation. Depuis 2016, la Région a soutenu l'élaboration et la mise en œuvre de 23 Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI). Elle a soutenu des projets dans tous les volets de ces PAPI car il n'y a pas de solution unique et universelle dans ce domaine. La Région a aidé des projets permettant par exemple de poser plus de 500 repères de crue, de réaliser plus de 2 000 diagnostics de vulnérabilité d'habitations ou de bâtiments publics, de créer ou sécuriser plus de 100 km de digues ainsi que des barrages écrêteurs permettant de stocker plus de 2 millions de m³ d'eau lors des crues. In fine, tous ces projets permettront de sauver des vies, et de réduire de plusieurs dizaines de millions d'euros en moyenne chaque année les dégâts liés aux inondations dans notre région. La Région reste fortement impliquée. Pour cette année 2019, elle a ainsi mobilisé plus de 34 millions d'euros dans le domaine des inondations, pour soutenir les Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), et pour aider à la réparation suite à des évènements exceptionnels, notamment celui d'octobre 2018 dans l'Aude (25 M€ prévus dans le cadre du Plan exceptionnel Aude).

Au-delà des dispositifs dédiés (Dispositif d'intervention pour la prévention et la réduction des risques d'inondation, Fonds de solidarité Catastrophes Naturelles), la Région Occitanie, met en œuvre nombre de mesures qui participent à atténuer les risques d'inondation en agissant sur une combinaison d'actions sur le grand cycle de l'eau. Dans le cadre d'une approche intégrée et prospective de la gestion de l'eau, il s'agit particulièrement :

- de développer des solutions fondées sur la nature et les milieux aquatiques
- de privilégier des actions aux bénéfices multiples qui auront des impacts positifs sur plusieurs aspects environnementaux (ressource, milieux aquatiques, qualité, biodiversité)
- de sensibiliser aux enjeux de l'eau en Occitanie et construire une culture commune de l'eau sur le territoire régional : pour une pédagogie citoyenne de la culture du risque mais aussi sur la préservation des zones humides, des milieux aquatiques, des économies d'eau.

Quelques exemples d'actions préventives :

→ Créer les conditions pour un engagement de la Région à ne pas subir de perte de surface de zones humides d'ici 2040 (Appel à Projets ZH sur les têtes de bassin-versant) En créant les conditions pour enrayer la perte de zones humides, la Région souhaite renforcer la mobilisation des acteurs sur cet enjeu et préserver les zones humides des têtes de bassins (prairies humides, des tourbières...). La priorité est de maintenir l'eau sur l'amont des bassins versants et de protéger le château d'eau du bassin.

→ Rendre aux citoyens d'Occitanie les milieux aquatiques de leur territoire En incitant les acteurs locaux et les citoyens à redécouvrir, à préserver et à restaurer les milieux aquatiques de leur territoire (cours d'eau ou zones humides), il s'agit de permettre à ces milieux de retrouver un fonctionnement plus naturel mais également de leur redonner une place dans la vie quotidienne des habitants afin qu'ils soient considérés, non plus comme des contraintes mais comme des atouts, dans l'organisation et la vie du territoire urbain. Ainsi,

associer la renaturation d'un milieu aquatique à la valorisation sociale de ce milieu permet de sensibiliser à l'intérêt de ces milieux et favorise leur réappropriation par les citoyens. Exemples de projets d'aménagement : remise à ciel ouvert de cours d'eau, re-création de lits naturels, reméandrage ... enlèvement de carapace béton en fond de lit ou sur les bords, restauration de zones humides et d'annexes fluviales, amélioration ou re-création d'une ripisylve fonctionnelle, re-création de l'espace de mobilité du cours d'eau.

→ Etudier l'évolution des milieux aquatiques face au changement climatique et le renforcement de leur résilience En lançant un programme d'amélioration des connaissances et de prise en compte du changement climatique sur des bassins versants tests et en formant les techniciens rivières sur les impacts du changement climatique sur les milieux aquatiques, la Région favorise le partage des connaissances sur le sujet et développe une culture commune pour le développement de projets locaux et une meilleure intégration du changement climatique dans l'action des territoires.

→ Reconnaître le rôle des sols dans le grand cycle de l'eau : lutter contre l'imperméabilisation et l'érosion des sols et renforcer leur capacité de résilience (Appel à Projets désimperméabilisation des sols) En développant, sur le territoire régional, un Appel à Projets qui vise à limiter les ruissellements, à favoriser la recharge des nappes et à réduire l'apport de matières en suspension dans les cours d'eau, la Région encourage les actions qui bénéficient à de nombreux aspects de la gestion de l'eau. A cela peut se rajouter un volet foncier visant à préserver en priorité les sols jouant un rôle particulièrement important (biodiversité, agriculture de conservation, réduction des inondations...). De même, ces actions contribuent également à l'augmentation des capacités de captation du carbone dans les sols (et donc à la lutte contre le réchauffement climatique) et à la préservation de la biodiversité.

→ Mettre en place un budget participatif pour des actions citoyennes sur la gestion de l'eau Avec le lancement du Budget Participatif Citoyen « Climat », la Région Occitanie vise à faire émerger et à mettre en œuvre sur le territoire régional de nouvelles solutions citoyennes en matière d'atténuation et/ou d'adaptation au changement climatique. Ainsi les citoyen.ne.s d'Occitanie sont invités à donner leur parole, à développer leur créativité et leur expertise en vue d'apporter ou d'expérimenter une solution innovante d'intérêt collectif, une innovation démocratique qu'il est intéressant de saisir et de faire connaître. Autant de leviers d'actions, privilégiant la prévention sur le curatif, qui conjuguent des approches fondées sur la nature et l'environnement pour préserver à la fois le bon fonctionnement des milieux aquatiques et la réduction des risques d'inondations.

C'est une lutte permanente pour préserver ces espaces soumis à la pression de l'artificialisation et du bétonnage.

Pour conclure, cette action de préservation et de sauvegarde des sols, des zones humides devra s'appuyer sur le prochain Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, autrement dit le SRADDET. Ce schéma sera prochainement soumis à enquête publique. En tant qu'élus écologistes nous avons souhaité que ce SRADDET puisse permettre de lutter contre l'artificialisation des sols et préserver les zones humides. Nous comptons sur votre mobilisation au cours de l'enquête publique pour

que ce schéma devienne l'outil pour repenser nos territoires au regard des risques climatiques.

Je vous remercie de votre attention et encore bon séminaire.